

DELIBERATION

90 (7.5)

Le 31 octobre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 octobre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN,

Procurations : Monsieur VOCANSON à Monsieur SCHALK, Monsieur A. BEAL à Monsieur BROT, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame RIVIERE, Madame AMBLARD à Monsieur PANGAUD,

Absent : Monsieur RASCLARD,

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Convention de financement avec la Ville de St-Etienne pour le centre de tir sportif

Monsieur le Maire expose que la Commune poursuit son projet de construction d'un centre de tir sportif, sis 9 impasse Chateaubriand, qui suscite par ailleurs l'intérêt de partenaires institutionnels, tels les forces de Gendarmerie, de Police (Nationale et Municipale), des douanes, mais aussi des chasseurs et des tireurs sportifs.

Il indique que dans le même temps, la Ville de Saint-Etienne projette la fermeture du stand de tir municipal de Grouchy en raison des nuisances sonores qu'il induit pour les riverains et des coûteux travaux de mise aux normes, d'insonorisation et autres améliorations techniques rendues nécessaires par le temps.

Il explique que le centre de tir sportif d'Andrézieux-Bouthéon, par son dimensionnement et son niveau d'équipement est en capacité de répondre aux besoins des pratiquants stéphanois, et des équipes de la Police Municipale de la ville centre.

Monsieur le Maire ajoute que c'est pour ces raisons, que le 16 septembre 2019, Monsieur Gaël PERDRIAU, maire de Saint-Etienne a invité son Conseil Municipal à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'investissement de 600 000 € à la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, pour la construction de son centre de tir sportif. La délibération a été approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20191104-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

90 (7.5)

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre le paiement de la somme, la Ville de Saint-Etienne propose une convention de financement qui rappelle l'objet et le cadre de ce financement, et en définit les modalités de versement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 voix contre (Groupe PANGAUD) :

- **APPROUVE** la convention de financement entre les communes d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Etienne pour la création d'un centre de tir sportif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 novembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

